



# Municipalité de Saint-Jean de l'Île d'Orléans

8, chemin des Côtes, Saint-Jean de l'Île d'Orléans (Québec) G0A 3W0 Tél. : (418) 829-2206 / Fax : (418) 829-0997  
Courriel : administration@stjeanio.ca

## FICHE D'AUTO-INSPECTION

Cette année, vu le contexte actuel de la pandémie COVID-19, le service de sécurité incendie a décidé pour la prévention incendie de procéder avec une fiche d'auto-inspection.

<b>Nom, Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire	<input type="checkbox"/> Résidence principale <input type="checkbox"/> Résidence de tourisme <input type="checkbox"/> Résidence secondaire (chalet)
<b>Téléphone de maison</b>	
<b>Téléphone cellulaire</b>	
<b>Courriel</b>	

Possédez-vous des avertisseurs de fumée à chaque étage y compris le sous-sol ou vide sanitaire ?

Oui  Non

Sont-ils fonctionnels ?

Oui  Non

Prenez-note que les détecteurs de fumée doivent être remplacés après **10 ans**

Possédez-vous un détecteur de monoxyde de carbone ?

Oui  Non

Chauffage principal

Électrique  Bois  Propane  Autre :

Chauffage secondaire

Électrique  Bois  Propane  Autre :

Est-ce que votre cheminée a été ramonée cette année ?

Non-Applicable  Oui  Non Date du dernier ramonage :

Y a-t-il une personne à mobilité réduite dans votre résidence ?

Oui  Non

Prenez note que vous devriez avoir un plan d'évacuation pour diriger votre famille à l'extérieur vers un point de rassemblement prévu en cas d'incendie et que ce plan doit être connu par tous les membres de la famille.

J'atteste que les informations sur ce formulaire sont véridiques

Le crochet dans cette case équivaut à votre signature

Nom du signataire :

Date

Afin d'assurer un meilleur suivi dans l'intervention de nos pompiers, vous devez nous avoir transmis le présent questionnaire **pour le 14 décembre 2020**. En cas d'absence de réponse, les pompiers devront se déplacer et aller faire une inspection de votre résidence.

La Municipalité vous remercie de votre collaboration

Cliquez sur le carré pour transmettre le document

